



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

cc.region.suippes@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 15 décembre 2005

Présents : Mesdames : , Boulonnais Marlène, Guyot Marie Joséphe, Huvet Odile, Person Agnès, Pierre Dit Mery Armelle, Rice Michelle.

Messieurs : Appert Maurice, Boiteux Jacques, Bonnet Marcel, Briolat Jean-Marie, Camard Bertrand, De Carvalho Jorge, Doyen Jean-Claude, Fouraux Michel, Francart Bernard, Galichet Denis, Gallois Hervé, Gobillard Thierry, Godart Jean Marie, Godin Michel, Grenez Francis, Hubscher Eric, Lapie Gérard, Le Roux Gabriel, Le Touzè Jacques, Machet Hubert, Machet Jean Noël, Mauclet André, Pérard Claude, Pron Bruno, Raulin Joël, Rocha Gomez Manuel, Rousseaux Gérard, Soudant Olivier, Thomas Bernard.

Absents excusés : Mme Chobeau Chantal.

Absents : Madame Morand Valérie, Messieurs Mainsant Luc, Morlet Joël, Oudin Dominique.

Pouvoirs : Mme Botelho Muriel épouse Prévost à Mme Rice Michelle, Mme Grégoire Martine à M. Mauclet A, M. Lefort Roger à M. Grenez Francis, M. Mainsant François à Mme Pierre Dit Mery Armelle, Mr Morand Francis à Mr Boiteux Jacques, Mr Persello Fabrice à M. Rocha Manuel.

Invités présents : Melle Clément, Mr Fautres, Adjudant Chef Tissier représentant le 132 GCAT, Huguin JL



A 20h30 réunit dans la salle des fêtes de Cuperly sur convocation du 1^{er} décembre 2005, le Président ouvre la séance.

Il sollicite la nomination d'un secrétaire de séance. Mr Hubscher Eric est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil communautaire du 20 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

Voirie 2006 – Réfection de la voie communale n°3 de Cuperly- ,

l'inscription de ce point supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Mr Mauclet remercie les invités de leur présence, et la Commune de Cuperly et donne la parole au Maire qui présente les particularités de sa commune en quelques mots :

Il y a 20 ans, Cuperly était fortement marqué par l'activité agricole. Aujourd'hui, la grande majorité des enfants est partie vers d'autres horizons et ce sont de nouvelles familles qui, majoritairement, composent le village. A ce jour, 229 habitants (138 au recensement de 99), répartis comme suit : 50 de 0 à 18 ans ; 8 étudiants ; 122 actifs ; 39 retraités ; 5 demandeurs d'emplois ; 5 femmes au foyer.

Les actifs sont répartis en 16 agriculteurs et 106 professions différentes dont les lieux de travail sont 74 à Chalons, 30 Autres et 2 sur place.

Le constat : Châlons accueille les personnes pour des raisons professionnelles, mais pour les loisirs, les habitants aiment trouver différentes activités (piscine, médiathèque...) à proximité. L'information est importante et doit être amplifiée.

2005/73 – Trottoirs rue de la Chaussée à Sommepy Tahure – Demande de DGE 2005 -

La commune de Sommepy-Tahure envisage de refaire les trottoirs, rue de la Chaussée.
Ces travaux sont estimés à 10.236.15 € HT et devraient être réalisés au printemps 2006.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de refection des trottoirs rue de la Chaussée pour un montant estimatif de 12.242.44 € TTC.**

*** SOLLICITER l'octroi d'une subvention DGE 2005 (enveloppe complémentaire) auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/74 – OBJET : FONDS DE CONCOURS SUR TRAVAUX 2005

Le Président expose qu'au cours de l'année 2005, certaines communes, pour obtenir des travaux supplémentaires, se sont engagées à participer aux dépenses.

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations : 1587 du 15 décembre 2005 de la commune de Suippes

2295 du 12 décembre 2005 de la commune de Somme Suippe

1884 du 6 décembre 2005 de la commune de Saint Rémy sur Bussy

1188-2005 du 27 octobre 2005 de la commune de Saint Jean sur Tourbe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

*** ACCEPTE le financement des communes suivantes pour les travaux suivants :**

Commune	Travaux	Travaux HT et hors subvention	Montant du fonds de concours
Suippes	Travaux Rue Jules Ferry	40.185.93	17.292.36 €
Saint-Jean-Sur-Tourbe	Travaux illuminations de l'Eglise	12.291.94	6.146 €
Somme-Suippe	Trottoirs Rue de la Victoire	41.867.71	4.965 €
Saint-Rémy/Bussy Eglise	mises aux normes Plafond Facade	2.224.63 2.014.13 4.977.80	4.238.76 €



2005/75 – CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY A SUIPPES – AVENANT N°1 AU LOT 15 AMENAGEMENT PAYSAGER

Le Président expose que lors de la visite de la commission de sécurité de l'école maternelle Jules Ferry à Suippes, des modifications ont été demandées.

Un avenant va être nécessaire pour le marché passé avec l'entreprise COSSENET.

Cet avenant au lot aménagement paysager a pour objet la pose d'un portillon et la réalisation d'une rampe handicapée demandées lors de la visite de la commission de sécurité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité (1 voix contre)

*** ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise COSSENET (lot 15 Aménagement Paysager) d'un montant de 2.801.83 € HT, ce qui porte le marché de 91.955.23 € HTVA à 94.757.06 € HTVA après avenant n° 1, soit une augmentation de 3.05 %.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/76 – TRAVAUX DE REFECTION DE L'ÉGLISE DE BUSSY LE CHATEAU – AVENANT N° 2 AU LOT 1 MACONNERIE

Le Président expose qu'au cours de la réfection des enduits intérieurs de l'église, l'entreprise a mis en évidence un contre mur en brique et des problèmes importants d'humidité indésirables. Il est nécessaire de traiter ces différents problèmes au plus vite.

Le montant des travaux supplémentaires à prévoir est de 25.979.50 € HT. Les travaux qui ne seront pas réalisés et par conséquent en moins value estimés à 9.846.90 € HT sont déjà déduits.

Un avenant va être nécessaire pour le marché passé avec l'entreprise BATIMENT ASSOCIE. Le montant du marché initial est de 120.148.50 € HT soit 143.697.61 € TTC, sur lequel un avenant n° 1 d'un montant de 2.600 € HT avait déjà été accepté.

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 12 décembre 2005,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité (1 abstention)

*** ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché avec l'entreprise BATIMENT ASSOCIE (lot 1 maçonnerie) d'un montant de 31.071.48 € TTC, ce qui porte le marché à 177.878.69 € TTC après avenant n° 2, soit une augmentation de 21.62 %.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/ 77 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N° 1 AU LOT 2 REHABILITATION DE RESEAU EAUX USEES

Le Vice-Président expose qu'un avenant doit être établi dans le cadre de la réhabilitation du réseau eaux usées de Suippes.

Le montant de l'avenant est estimé à 2.174 € HT et engendre une plus value de 4.81 % au Lot 2 – réhabilitation de réseau eaux usées attribuée à l'entreprise BARRIQUAND pour un montant initial de 45.220 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

*** ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise BARRIQUAND (lot 2 réhabilitation de réseau eaux usées) d'un montant de 2.174 € HT, ce qui porte le marché à 47.394 € HT ou 56.683.22 € TTC après avenant n° 1, soit une augmentation de 4.81 %.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/78 - OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES - Admission en non-valeur d'une participation aux transports de 2003

Le Président expose qu'au titre de la participation aux transports de 2003, un titre de recettes a été émis à Mme LEPERS Marie-France de Bussy-le-Château. Après différentes démarches et poursuites, l'huissier du Trésor public a établi un procès verbal de carence en date du 18 février 2005, et le Trésorier demande une annulation de la recette émise en 2003.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- * **ACCEPTE la mise en non valeur d'un montant de 62.70 € H.T. sur l'exercice 2003.**
- * **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**
- * **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 673 du budget annexe des Transports Scolaires.**



2005/79 - OBJET : ZONES INDUSTRIELLES – ADMISSION EN NON VALEUR DE LOYERS IMPAYES A SOMME SUIPPE

Le Président expose que la situation particulièrement difficile à la ZI de Somme-Suipe oblige la communauté de communes à annuler une partie des loyers impayés sur l'exercice 2005 et le solde sur l'exercice 2006.

Considérant la dette totale de loyers impayés de l'entreprise KNAUSS se répartit ainsi :
en 2003 : 949.51 € + en 2004 : 8.253.96 € + en 2005 : 1.379.18 € soit un total de : 10.582.65 €

Considérant que les crédits avaient été provisionnés en début d'année à l'article 673, il est proposé d'annuler, sur l'exercice 2005, la somme de 4.960.93 € H.T. A cela s'ajoute une annulation de 1.379.18 € sur l'article 752.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- * **ACCEPTE la mise en non valeur d'un montant de 6.340,11 € H.T. au titre des loyers 2003 et ceux de janvier 2004 à juin 2004 de l'entreprise KNAUSS.**
- * **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/80 - OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES – SUBVENTION EQUILIBRE 2005

Le président expose que comme chaque année, il convient de fixer le montant de la subvention d'équilibre des comptes 2005 du budget annexe des Transports Scolaires.

Considérant que le service Transports Scolaires n'est pas une régie administrative et n'a pas l'obligation de s'auto-équilibrer comme un SPIC (service public industriel et commercial) tel que les services assainissement ou de l'eau potable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- * **ADOPTE une subvention d'équilibre 2005 prise sur le budget principal de la communauté de communes au profit du budget annexe des transports scolaires, d'un montant de 38.000 €.**

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65737 du budget de l'exercice en cours.



2005/81 - OBJET : ZONES INDUSTRIELLES – SUBVENTION EQUILIBRE 2005

Le président expose que comme chaque année, il convient de fixer le montant de la subvention d'équilibre des comptes 2005 du budget annexe des Zones Industrielles.

En effet, cette comptabilité annexe permet de distinguer les dépenses liées à cette compétence, et du coup une meilleure lisibilité des comptes, mais les recettes de TP relatives aux zones industrielles sont encaissées dans le budget général de la communauté de communes, et par conséquent il convient de rétablir l'équilibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

* **ADOPTE** une subvention d'équilibre 2005 prise sur le budget principal de la communauté de communes au profit du budget annexe des zones industrielles d'un montant de 200.500 €.

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65737 du budget de l'exercice en cours.



2005/82 - OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Vu le budget primitif 2005,
Considérant les engagements et projets à réaliser,
Le Président propose différentes modifications budgétaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

* **DECIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget annexe – Zones industrielles

INVESTISSEMENT

Recettes : Opérations financières	192	+ 3.190 €
Différence sur réalisations d'immobilisations		
Dépenses : Opération 004 : ZI La Cressonnière	2313	+ 3.190 €
Travaux de bâtiments		

Budget principal - Communauté de Communes

FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u> : Combustibles	60621	+ 12 500 €
<u>Chapitre 022</u> : Dépenses imprévues	022	- 5 000 €
<u>Chapitre 65</u> : Subv. aux groupements des collectivités	65735	- 7 500 €
<u>Chapitre 011</u> : Honoraires	6226	+ 13.600 €
Entretien des voiries	61523	- 13.600 €

Chapitre 65 :

Indemnité des élus	6531	+ 1 400 €
Cotisations Elus - Retraite	6533	+ 35 €
Cotisations Elus - Sécurité Sociale	6534	+ 125 €
Charges diverses de gestion courante	658	- 1.560 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : Opération 007 – Cuperly - Travaux de bâtiments	2313	- 3.700 €
Dépenses : Opération 007 – Cuperly - Travaux de voirie	2317	+ 3.700 €
Recettes : Opération 007 – Subv. Départ. mairie/école	1323	- 17.348 €
Recettes : Opération 007 – DGE mairie/école	1321	+17.348 €
Recettes : Opération 022 – Subv. Départ. Centre interprétation	1323	- 97.500 €
Recettes : Opération 022 – DDR Centre interprétation	1321	+ 97.500 €

**2005/83 – OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE, CREATION DE RESEAU D'EAUX PLUVIALES - RUE DE CHANTERAINA A CUPERLY- DEMANDE DE D.G.E.**

La commune de Cuperly envisage le réaménagement de la voirie, les accotements et la création de réseaux d'eaux pluviales Rue de Chanteraine.

Ces travaux sont estimés à 191.338.15 € HT, soit 228.840.43 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de réaménagement de la voirie, accotements et la création de réseaux d'eaux pluviales Rue de Chanteraine pour un montant estimatif de 228.840.43 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

**2005/84 – OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE, CREATION DE RESEAU D'EAUX PLUVIALES - RUE DES NOUES A JONCHERY SUR SUIPPE - DEMANDE DE D.G.E.**

La commune de Jonchery-sur-Suipe envisage le réaménagement de la voirie, des trottoirs et la création de réseau d'eaux pluviales Rue des Noues.

Ces travaux sont estimés à 162.991.23 € HT, soit 194.937.51 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de réaménagement de la voirie, des trottoirs et la création de réseau d'eaux pluviales Rue des Noues pour un montant estimatif de 194.937.51 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/85 – OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE , CREATION DE RESEAU D’EAUX PLUVIALES - RUE BASILIVE COUSIN A ST HILAIRE LE GRAND - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Saint-Hilaire-le-Grand envisage le réaménagement de la voirie et la création de réseau eaux pluviales Rue Basilive Cousin.

Ces travaux sont estimés à 115.155.25 € HT, soit 137.725.68 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l’unanimité,

*** ADOPTE le projet de réaménagement de la voirie et la création de réseau eaux pluviales Rue Basilive Cousin pour un montant estimatif de 137.725.68 € TTC.**

*** SOLLICITE l’octroi d’une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l’Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/86 – OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE , CREATION DE RESEAU D’EAUX PLUVIALES - RUE CANART A ST HILAIRE LE GRAND - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Saint-Hilaire-le-Grand envisage le réaménagement de la voirie, des trottoirs et du réseau d’eaux pluviales Rue Canart.

Ces travaux sont estimés à 153.646.90 € HT, soit 183.761.69 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l’unanimité,

*** ADOPTE le projet de réaménagement de la voirie, des trottoirs et du réseau d’eaux pluviales Rue Canart pour un montant estimatif de 183.761.69 € TTC.**

*** SOLLICITE l’octroi d’une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l’Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



2005/87 – OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE , CREATION DE RESEAU D’EAUX PLUVIALES - RUE DU PONT A ST JEAN SUR TOURBE - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Jean-sur-Tourbe envisage le réaménagement de la voirie (restructuration complète de la chaussée), et du réseau d’eaux pluviales Rue du Pont.

Ces travaux sont estimés à 127.434.95 € HT, soit 152.412.20 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l’unanimité,

*** ADOPTE le projet de réaménagement de la voirie (restructuration complète de la chaussée), et du réseau d'eaux pluviales Rue du Pont pour un montant estimatif de 152.412.20 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇◇◇◇◇◇◇◇

2005/88 – OBJET : CREATION D'UN PARKING, PLACE RENAUDET A SOMMEPY TAHURE - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Somme-py-Tahure envisage la création d'un parking Place Renaudet.

Ces travaux sont estimés à 21.809.75 € HT, soit 26.084.46 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de création d'un parking Place Renaudet pour un montant estimatif de 26.084.46 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇◇◇◇◇◇◇◇

2005/89 – OBJET : REFECTION DE TROTTOIRS RUELLE DE LA GARE A SOMMEPY TAHURE - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Somme-py-Tahure envisage la réfection des trottoirs Ruelle de la Gare.

Ces travaux sont estimés à 23.685.40 € HT, soit 28.327.74 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de réfection des trottoirs Ruelle de la Gare pour un montant estimatif de 28.327.74 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇◇◇◇◇◇◇◇

2005/90 – OBJET : REFECTION DE TROTTOIRS RUE DE LA VICTOIRE A SOMME SUIPPE - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Somme-suipe envisage la réfection de trottoirs Rue de la Victoire (2^{ème} partie).

Ces travaux sont estimés à 49.249.90 € HT, soit 58.902.88 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de réfection de trottoirs Rue de la Victoire (2^{ème} partie) pour un montant estimatif de 58.902.88 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

2005/91 – OBJET : AMENAGEMENT D'UN RALENTISSEUR AVENUE DU GENERAL LECLERC A SUIPPES - DEMANDE DE D.G.E.

La commune de Suippes envisage l'aménagement d'un ralentisseur Avenue du Général Leclerc.

Ces travaux sont estimés à 23.796.95 € HT, soit 28.461.15 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet d'aménagement d'un ralentisseur Avenue du Général Leclerc pour un montant estimatif de 28.461.15 € TTC.**

*** SOLLICITE l'octroi d'une subvention DGE 2006 auprès du représentant de l'Etat.**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

2005/92 – OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE POUR 2006

Le Président expose la nécessité impérieuse d'avoir recours à un crédit de trésorerie, pour faire face aux remboursements d'emprunts et aux dépenses obligatoires à échéance dès le 1^{er} janvier 2006.

Comme l'année passée, différentes recettes relatives aux financements des travaux d'assainissement qui devaient être versées par l'Agence de l'Eau à la fin de l'année 2005, ainsi que différentes subventions DGE qui devaient être versées par l'Etat, n'ont pas eu lieu, comme prévu faute de crédits.

La situation de trésorerie de la communauté de communes s'en trouve fortement pénalisée.

Considérant la situation de trésorerie actuelle et les engagements obligatoires à honorer au mois de janvier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE de contracter un crédit de trésorerie de 200.000 € pour l'année 2006, auprès de l'établissement bancaire présentant les meilleures conditions financières.**

*** DELEGUE tous pouvoirs concernant cette affaire au Président, pour lancer une consultation et prendre toutes les dispositions correspondantes.**

*** AUTORISE le Président à signer le contrat correspond ainsi que les demandes de fonds nécessaires et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

POINT SUPPLEMENTAIRE

2005/93 – PROJET DE VOIRIE 2006 – VOIRIE COMMUNALE N° 3 A CUPERLY – ADOPTION DU PROJET ET DECISION MODIFICATIVE

Le Président expose que suite aux travaux d'aménagement de la LGV, la commune de Cuperly souhaite reprendre la voirie communale n°3. Un accord a été négocié par le Maire avec RFF pour une participation financière de l'entreprise relative à la remise en état de cette voirie.

Considérant le projet établi par CBE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

***ADOpte le projet de réfection de la voie communale n°3 de Cuperly pour un montant estimatif de 35.140.44 € TTC (Travaux et frais compris).**

***AUTORISE le Président à signer une convention avec RFF pour encaisser une participation.**

*** DECIDE de la décision modificative suivante :**

Dépenses :

Opération 007 : Cuperly ; Article 2317 : Trav voirie + 35.000

Opération 007 : Cuperly ; Article 2313 : Trav construction - 13.400

Opération 001 : Communauté de communes ; Article 2313 - 11.600

Recettes :

Opération 007 : Cuperly ; Article 1328 : Autres subvention + 10.000

***SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGE.**



COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES REUNIONS ET LIEUX POUR 2006

DATE	REUNION	LIEU A DEFINIR
Mercredi 11 janvier	17h30 Conseil communautaire 18h00 Voeux du Président	Salle des fêtes de St Hilaire le Grand
Jeudi 09 février	Bureau	Mairie de Suippes
Jeudi 16 février	Conseil communautaire (DOB)	Salle des fêtes de Somme-Tourbe
Jeudi 23 mars	Bureau (Budget)	Mairie de Suippes
Jeudi 30 mars	Conseil communautaire (Budget)	Salle des fêtes de Bussy-le-Château
Jeudi 20 avril	Bureau	Mairie de Suippes
Jeudi 18 mai	Conseil communautaire	Salle des fêtes de Sommepy-Tahure
Jeudi 08 juin	Bureau	Mairie de Suippes
Jeudi 29 juin	Conseil communautaire	Salle des fêtes de Somme-Suippe
Jeudi 21 septembre	Bureau	Mairie de Suippes
Jeudi 19 octobre	Conseil communautaire	Salle des fêtes de La Cheppe
Jeudi 23 novembre	Bureau	Mairie de Suippes
Jeudi 14 décembre	Conseil communautaire	Salle des fêtes de Cuperly

M. Mauclert informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition de vente de parcelle de terre de 6ha 67a 20 ca de Mme Moutet, représentant l'indivision propriétaire des terrains. 4 ha sont situés dans la zone industrielle « Voie de Châlons » à Suippes. Les héritiers sont disposés à vendre la totalité de la parcelle et donne la priorité à la communauté de communes pour favoriser son développement.

Aucune remarque particulière n'a été émise par l'Assemblée. Une demande d'estimation de ces terrains sera transmise aux services des domaines, et la question sera inscrite à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Une rencontre a eu lieu en novembre, entre les Vices-Présidents et l'UCIA de Châlons, pour envisager les conditions nécessaires à la promotion de la communauté de communes lors de la 60^{ème} foire de Chalons.

Le scénario proposé est le suivant :

- ☞ Signature devant la presse de la convention de partenariat entre la communauté de communes de Suippes et la Foire de Châlons. Cette manifestation aurait lieu lors de la cérémonie des vœux du Président, le 11 janvier prochain.
- ☞ Promotion du programme de la journée dans le plan médias de la Foire.
- ☞ Invitation des 8000 habitants de la communauté de communes et des 200 élus.
- ☞ Aménagement dans l'allée centrale du grand hall ou sur le parvis d'honneur de la Foire de l'exposition des spécificités à promouvoir : Tourisme de mémoire, gastronomie, artisanat....
- ☞ Inauguration de l'exposition présidée par une personnalité.
- ☞ Organisation d'un cocktail avec les 200 élus de la communauté de communes.
- ☞ Conférence autour du centre d'interprétation.

Le coût proposé pour cette prestation est de 13.873.60 € TTC (hors frais de cocktail). La mise à disposition d'une salle, de l'allée centrale ainsi que l'annonce de l'opération sont offerts.

M. Mauclert propose que chaque membre puisse exprimer son opinion. Le vote à main levée donne le résultat suivant : 31 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions.

A la majorité des suffrages exprimés, il est donc décidé que la Communauté de Communes participera à la 60^{ème} foire de Chalons, en 2006.

Mme Person rappelle que cette action sera un formidable vecteur de communication, mais qu'elle va nécessiter de la main d'œuvre, et que des réunions d'informations seront nécessaires pour motiver l'ensemble des acteurs potentiels du secteur.

Liste des marchés inférieurs à 230.000 € H.T. – Achats en Procédure Adaptée

Signés par le Président, par délégation de pouvoir du conseil communautaire au cours du 4^{ème} trimestre 2005 (Délibération n°2004/43 en date du 13/05/2004, code des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10, code des marchés publics, approuvé par décret 2004-15 en date du 7 janvier 2004).

Date	Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C
MAITRISE D'ŒUVRE – LOCAL PERISCOLAIRE A SOMMEPY TAHURE			
26/10/2005	Cabinet EUDES	18 334.50 €	21 928.06 €
MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES A ST REMY/BUSSY			
24/10/2005	Cabinet EUDES	38 250.00 €	45 747.00 €

M. Mauclert informe l'assemblée qu'il a désormais l'assurance des financements prévus pour l'équipement du centre et du circuit d'interprétation 14/18.

Les montants attendus sont confirmés :

l'Etat dans le cadre du CPER (Ministère de la Défense)	390.000 €	soit 40 %
La Région dans le cadre du CPER également	292.500 €	soit 30 %
L'Etat dans le cadre de la DDR	97.500 €	soit 10 %

Rappelons que le coût d'objectif pour la mise en place du centre d'interprétation et l'animation du circuit touristique est de : 974.890 € HT, réparti comme suit :

Aménagement scénographique et audiovisuel du centre 747.300 € HT

Aménagement sommaires des autres sites	31.250 € HT
Signalétique des circuits	91.340 € HT
Travaux aménagement du bâtiment MDA	45.000 € HT
Communication de lancement	60.000 € HT

Le Conseil Régional de Lorraine souhaite créer une structure « mémoire de la grande guerre de la Marne aux Vosges » dans le but de regrouper l'ensemble des sites historiques de la Grande Guerre dans l'Est de la France, et la Belgique frontalière (Wallonie). Cette structure serait une association munie d'une organisation légère située à l'ancien palais épiscopal de Verdun.

Un accord de principe sera donné au Président de la Région Lorraine, dans l'attente de plus amples renseignements sur les conditions matérielles d'adhésion à cette association.

M. Mauclert estime que tous les moyens sont bons pour se faire connaître. Mme Guyot pense qu'il s'agit d'une bonne initiative, puisqu'il n'est plus possible actuellement de rester seul pour réussir.

M. Jean-Louis Huguin souhaite faire part d'un problème rencontré lors de l'intervention des pompiers à Jonchery sur Suippe en novembre dernier. En effet, à plusieurs reprises le surpresseur qui alimente le réseau communal a disjoncté lorsque la demande en eau était trop importante. Cette anomalie sera éclaircie prochainement. La ressource a finalement été trouvée dans le puits.

Puis, il informe l'assemblée qu'une école de jeunes sapeurs pompiers vient d'être créée à Suippes. Elle démarrera ses activités au mois de septembre 2006.

Mme Guyot interrogée par Mme Person rapporte que les statuts du SCOT sont enfin adoptés, à bulletin secret depuis la veille. La réflexion repart désormais doucement vers la constitution d'un pays.

La prochaine réunion doit être l'occasion de rencontrer le Maire d'Epernay pour envisager la création d'une structure concordante avec le SCOT.

M. Godin souhaite apporter une réponse à M. Machet concernant la question relative à la maîtrise d'œuvre qui s'était posée lors d'une séance précédente. Après recherches, le montant des honoraires pour établir les projets de voirie, au taux de 7 à 8 %, représente environ 15.000 € pour l'année, soit ½ poste, selon lui.

La directrice précise que ces taux sont ceux pratiqués en 2003/ 2004 par la DDE, mais que Champagne Bureau d'Etudes de Reims fourni actuellement pour les projets de voirie des APS très détaillés pour le taux de 1.48 %.

M. Hubscher souhaite savoir où en sont les contacts avec l'Armée pour le fonctionnement de la piscine.

M. Mauclert l'informe que la réunion prévue le 29 novembre a été annulée par l'Armée, faute de consigne précise.

Mme Person précise qu'elle a rencontré récemment des généraux et qu'il n'y a aucun changement à prévoir prochainement, le financement du 1/3 du déficit de la piscine par l'Armée est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

M. Le Roux Gabriel demande quel est l'état d'avancement du projet de création d'une station d'épuration en partenariat avec l'Armée.

M. Boiteux répond que suite au courrier adressé en recommandé à l'Etablissement du Génie de Châlons en Champagne, une réponse des services du 40^{ème} RA a été faite. Celle-ci approuve totalement le rattachement des effluents militaires au réseau communal.

Il est important de rappeler que seul le service de contrôle général des armées et non les services officiels de la M.I.S.E. (Mission Inter Services de l'Eau), est chargé de l'inspection des installations classées pour l'environnement et de contrôler le bon fonctionnement de la station militaire, ces services préconisent d'ailleurs, dans leur rapport d'inspection du mois de septembre 2005, le raccordement au réseau communal.

Aussi, M. Boiteux rappelle que la station de Suippes ne répondra plus aux normes d'épuration à partir du 31 décembre 2005, car elle ne possède pas de traitement de l'azote et du phosphore. De plus, le permis d'exploiter de cette station expirera au 31 décembre 2006.

C'est pourquoi, il est urgent que les services de l'Armée se prononce sur ce projet commun, d'autant plus que le délai de réalisation et d'instruction de la demande d'autorisation de la future station est de 12 à 18 mois.

Dans le cas où le projet commun serait réalisé, un système de comptage des effluents militaire serait effectué afin d'asseoir la redevance liée à la collecte à partir d'un poste de refoulement et au traitement des eaux usées (affermage Générale des Eaux et quote-part de la surtaxe Communauté de Communes). En revanche, il n'y aurait pas de changement en ce qui concerne la fourniture d'eau potable.

Mme Pierre Dit Mery souhaite savoir ce qu'il en est du recrutement à la médiathèque suite à la démission de Magali Konieczny.

Mme Odile Huvet répond qu'il y a jusqu'ici peu de candidats dont le profil corresponde au poste. Un rendez vous est prévu le lendemain.

Mme Pierre Dit Mery s'interroge si le salaire proposé pour ce type de poste est suffisant. M. Maublert répond que les agents de la communauté de communes ont en effet un salaire qui respecte la grille correspondant à leur grade, mais qu'ils ont d'autres avantages sociaux non négligeables, qui permet de dire que la situation à Suippes n'est pas un véritable obstacle au recrutement.

La séance est levée à 22h50

Fait à Suippes, le 22 décembre 2005
Le Président,

A. MAUCLERT